



COVID-19 : renforcement des mesures sanitaires dans les établissements scolaires

Chers parents,

Le gouvernement a annoncé, le mercredi 6 janvier 2021, des mesures sanitaires supplémentaires pour casser la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19. Parmi ces nouvelles mesures qui entreront en vigueur ce samedi, certains changements devront être appliqués dans nos établissements scolaires, et ce, pour une période minimale de quatre semaines, soit jusqu'au 8 février. Précisons que ces nouvelles mesures s'ajoutent à celles qui sont déjà en place dans les établissements, notamment en ce qui a trait à la distanciation physique.

Préscolaire et primaire

Les élèves du préscolaire et du primaire feront leur retour en classe comme prévu le 11 janvier 2021 selon le calendrier habituel. Les services de garde réguliers reprennent à partir du 11 janvier selon les règles prévues en zone rouge.

Les principaux changements sont les suivants:

- Tous les élèves du primaire, de la 1^{re} année à la 6^e année, devront désormais porter un couvre-visage en tout temps lors des déplacements, soit à l'intérieur de l'école, dans les aires communes et dans le transport scolaire.
- Les parents doivent fournir un couvre-visage à leur enfant. Nous recommandons de l'identifier et de fournir à votre enfant un petit sac afin qu'il puisse ranger son couvre-visage lorsque ce dernier n'est pas requis (par exemple, à l'extérieur lors des récréations).
- Les élèves de 5^e et de 6^e année devront obligatoirement porter un couvre-visage en classe.
- Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire en classe pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la 4^e année inclusivement.

Secondaire

Les élèves du secondaire seront de retour en classe le 18 janvier 2021. Du 11 au 15 janvier inclusivement, ils recevront l'enseignement à distance selon l'horaire habituel.

Les principaux changements sont les suivants :

- Le port du masque de procédure (ou chirurgical) sera obligatoire en tout temps pour tous les élèves dans l'école et sur le terrain de l'école, et remplacera le couvre-visage artisanal.
- Le masque de procédure (ou chirurgical) est également requis dans le transport scolaire.
- Deux masques de procédure par jour par élève et par enseignant seront alors distribués par le centre de services scolaire.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

En ce qui concerne les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, les services éducatifs à distance seront obligatoires jusqu'au 18 janvier. Toutefois, lorsque le programme ou les compétences à acquérir le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques ou en laboratoire, ces services pourront être offerts en présence, en centre de formation, à partir du 11 janvier.

Les principaux changements sont les suivants :

- Le port du masque de procédure (ou chirurgical) sera obligatoire en tout temps pour tous les élèves dans le centre et sur le terrain du centre.
- Deux masques de procédure par jour par élève et par enseignant seront alors distribués par le centre de services scolaire.

Bulletin et épreuves ministérielles

Le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, a annoncé ce matin, en point de presse, l'annulation des épreuves ministérielles pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que le report du 1er bulletin au 5 février. Des précisions vous seront communiquées ultérieurement.

Pour connaître tous les détails entourant ces nouvelles mesures du gouvernement, nous vous invitons à visiter régulièrement [le site du gouvernement](#) et [notre site Web](#).

Nous demandons votre collaboration afin d'assurer le respect des mesures sanitaires mises en place afin que tous puissent évoluer dans un environnement sain et sécuritaire.

LINDA FORTIN,

Directrice générale adjointe

© Centre de services scolaire des Patriotes 2020

[CLIENTS.ADDRESS]

Vous recevez ce courriel en tant que parent du Centre de services scolaire des Patriotes. L'Info-parents vous est envoyé en complément des informations que vous recevez de la part de votre école.

[Se désabonner](#)